

Séance du 16 août 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Objet : Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan (Eaux 40)

L'An Deux Mille Vingt Deux, le seize août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 09 /08/2022

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaele MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYSCHÉ, Joel VIDOT et Karine LESPIAU

Absents excusés : Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Paula MARTINET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article D2224-3

VU la délibération n°22-2022 du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan (SEMT) adoptant le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif,

Ayant entendu la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif du SEMT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport 2021 sur le prix et la qualité des services publics pour les compétences : eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan, annexé à la présente délibération

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus.



Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc